

Compte rendu du Conseil Municipal

Séance du 27 juillet 2011

Convocation du 22 juillet 2011

Conseillers en exercice :11

L'an deux mil onze, le vingt sept juillet à dix huit heures, le Conseil Municipal de la commune de Bussac-Forêt assemblé en session ordinaire sous la présidence de Mme MATTIAZZO Lise, Maire.

Présents : Madame Lise MATTIAZZO, Monsieur Laurent DEFAYE, Monsieur Serge NAUD, Madame Isabelle LEON, Monsieur Thierry BOURGEIX, Monsieur Olivier COUREAU, Madame Marie-Christine REDHEUIL, Madame Marie-José LABOUBEE, Monsieur François DUPUY.

Absents avec procuration : Monsieur Jean-Pierre RABEYRIN, procuration à Monsieur Thierry BOURGEIX Monsieur Jean-François LOIZILLON, procuration à Monsieur Laurent DEFAYE

Secrétaire de séance : Madame Marie-Christine REDHEUIL

Ordre du jour :

- Délibérations

- 2011-07-27/01 – Travaux aménagement RD N°145 Rte de Bédénac
Convention Conseil Général /commune de Bussac-Forêt
- 2011-07-27/02 – Entretien des plantations et espaces verts RD N°145 Rte de Bédénac
Convention Conseil Général /commune de Bussac-Forêt
- 2011-07-27/03 – Schéma départemental de coopération intercommunale
de Charente-Maritime et de Gironde.
- 2011-07-27/04 – Emprunt pour amélioration de la voirie communale 2011.
- 2011-07-27/05 – Autorisation permanente au Trésorier de poursuivre pour factures impayées.

- Informations – Comptes rendus et Questions diverses.

Adoption des Procès-verbaux des séances des 17 juin et 22 juillet 2011

M. BOURGEIX signale que dans le compte rendu de la séance du 17 juin 2011 pour la délibération 2011-06-17/03 concernant la cession immeuble salon de coiffure , le vote ayant eu lieu a main levée les noms pour le résultat du vote ne figurent pas. Madame le Maire constate effectivement cet oubli matériel qui sera corrigé.

Après cette rectification, les procès-verbaux des deux séances précédentes sont adoptés.

Mme le Maire présente l'ordre du jour et demande au conseil municipal l'autorisation d'ajouter à celui-ci un sujet : syndicat des eaux –nouvelles demandes d'adhésion. Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

I –Travaux aménagement RD N°145- Route de Bédenac- Convention Conseil Général/ Commune de Bussac-Forêt.

➤ délibération 2011-07-27/01

Madame le Maire présente le projet de convention avec le Conseil Général de la Charente-Maritime pour les travaux d'aménagement du RD N°145 –Route de Bédenac. Ces travaux consistent à améliorer le virage côté droit en direction de Bédenac et à aménager un trottoir côté gauche devant les nouvelles constructions.

Le coût prévisionnel des travaux est estimé à 27 385.00 Euros HT. La participation communale est estimée à 5 952.20 Euros HT. La commune assurera ensuite l'entretien de l'aménagement hors chaussée.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- valide la présente convention avec le Département de la Charente- Maritime.
- autorise Madame le Maire à signer la dite convention.

II–Entretien des Plantations et espaces verts RD N°145- Route de Bédenac- Convention Conseil Général/ Commune de Bussac-Forêt.

➤ délibération 2011-07-27/02

Madame le Maire présente le projet de convention avec le Conseil Général de la Charente-Maritime pour l'entretien des plantations et espaces verts sur le domaine public RD N°145 – Route de Bédenac. La commune assurera la surveillance et l'entretien complet des dits espaces verts.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- valide la présente convention avec le Département de la Charente- Maritime.
- autorise Madame le Maire à signer la dite convention.

M DUPUY entre dans la salle

III–Schéma départemental de coopération intercommunale de Charente-Maritime et de Gironde.

➤ délibération 2011-07-27/03

Madame le Maire expose à l'assemblée :

- Conformément aux dispositions de la Loi N°210-1563 du 16 Décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales, un schéma départemental de coopération

intercommunale doit être arrêté par Messieurs les Préfets de Gironde et de Charente-Maritime, chacun en ce qui les concerne

- Après présentation en Commission Départementale de Coopération Intercommunale, le projet de schéma est adressé pour avis aux Communes et EPCI concernés par les propositions de modification (Art L 5210-1-1 du CGCT). Le Conseil Municipal de la commune de Bussac-Forêt doit donc à ce titre rendre son avis dans un délai de trois mois à compter de la notification intervenue le 13 mai 2011. A défaut de réponse, l'avis est réputé favorable.

Pour le schéma départemental de la Gironde

La proposition concernant la commune de Bussac-Forêt porte sur la fusion de syndicats interdépartementaux compétents en matière d'hydraulique. Ainsi, le Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Saye, du Galostre et du Lary (dont le siège social est situé à Galgon en Gironde) et le Syndicat Intercommunal d'Aménagement hydraulique du Bassin de la Dronne fusionneraient avec le Syndicat Intercommunal d'Etudes, de Travaux et d'Aménagement de la Vallée de l'Isle.

M DEFAYE, délégué communal titulaire au Syndicat de la Saye, a assisté à la dernière réunion de ce syndicat avec Mme LABOUBEE, déléguée suppléante. Il rapporte que le Conseil syndical n'était pas favorable à cette fusion aux motifs que le syndicat de la Saye n'a plus beaucoup de travaux à entreprendre sur son secteur. Cette fusion engendrera la refonte des statuts du syndicat actuel. De plus, selon les informations qui lui ont été transmises, si ces syndicats étaient également regroupés avec ceux de la Charente-Maritime des difficultés de subventions apparaîtraient. En effet, les taux de subvention ne sont pas les mêmes en Aquitaine et en Poitou-Charentes.

Après avoir entendu cet exposé, Le Conseil Municipal procède au vote :

Nombre de votants : 9 + 2 procurations - Contre : 11 Pour : 0

- Désapprouve la fusion au motif : le souhait est de garder un syndicat de proximité

Pour le schéma départemental de la Charente-Maritime

La proposition porte pour notre commune située dans l'arrondissement de Jonzac sur :

- La fusion des CDC de la Région de Pons et de la Haute-Saintonge.

Madame le Maire explique que la fusion des CDC de la Région de Pons et de la Haute-Saintonge a pour motivation de supprimer la discontinuité territoriale, de rompre l'isolement de certaines collectivités et de favoriser un esprit de territorialité. La CDCHS passerait de 60 123 habitants à 68 826 habitants. Madame le Maire propose à l'assemblée de répondre positivement à ce projet. Elle précise qu'à ce jour de nombreuses conventions lient déjà les deux communautés de communes. Cette fusion renforcerait la cohésion territoriale et permettrait une assise d'arrondissement élargie qui conforterait la présence de la Sous-Préfecture de Jonzac.

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal :

- procède au vote : Membres présents 9 + 2 procurations

Abstentions : 6 - (M DEFAYE + procuration M LOIZILLON, M BOURGEIX + procuration M RABEYRIN, Mmes LEON et REDHEUIL) - aux motifs qu'ils considèrent que la CDCHS est déjà assez grande et que le bassin naturel de vie sociale et économique de Pons est plus proche de Saintes.

Contre : 0

Pour : 5 - (Mmes MATTIAZZO et LABOUBEE, Mrs NAUD, COUREAU et DUPUY)

- approuve la fusion des CDC de la Région de Pons et de la Haute-Saintonge.

IV–Emprunt amélioration de la voirie communale 2011 .

➤ délibération 2011-07-27/04

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le Conseil Général reconduit pour 2011 le programme d'aide à l'amélioration de la voirie communale subventionné à 25% en annuités d'emprunt auprès de la Caisse d'épargne Poitou-Charentes. La Commune de Bussac –Forêt a été inscrite pour un montant de 17 300 euros.

Madame le Maire propose un remboursement sur cinq ans avec des échéances trimestrielles pour un taux consenti de 3.47%.

Monsieur BOURGEIX est favorable à un remboursement sur trois ans.

Après avoir pris connaissance de l'état d'endettement de la commune et vote à main levée :
Pour : 9 - Contre : 2

Le Conseil Municipal décide :

- de conclure le prêt de 17 300 avec la caisse d'épargne Poitou-Charentes selon les modalités suivantes: Taux: 3.47% Durée: 5 ans Echéances: trimestrielles
- autorise Madame le Maire à signer les pièces nécessaires à ce dossier.

V–Autorisation permanente au trésorier de poursuivre pour factures impayées.

➤ délibération 2011-07-27/05

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que, lors d'impayés de factures au restaurant scolaire, le comptable public peut poursuivre le débiteur avec accord de l'ordonnateur de la collectivité (Code Général des Collectivités Territoriales).

Le décret N°2009-125 du 3 février 2009 étend la faculté pour l'ordonnateur à donner une autorisation permanente à son comptable afin d'améliorer le recouvrement des recettes de la collectivité

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres décide :

- de donner l'autorisation de poursuites de portée générale au Receveur Principal de Montlieu la Garde.
- que cette autorisation sera valable jusqu'à la fin du mandat de l'actuel Conseil Municipal.

Monsieur BOURGEIX demande s'il est possible d'exclure de la cantine les enfants dont les parents n'ont pas réglé les factures.

Madame le Maire lui indique qu'elle n'utilisera pas cette possibilité au motif que les enfants ne sont pas responsables des négligences financières des parents.

VI- Syndicat des eaux – Nouvelles demandes d'adhésion –

➤ délibération 2011-07-27/06

Madame le Maire donne lecture de la délibération prise par le Comité du Syndicat des Eaux de la Charente-Maritime au cours de sa réunion du 15 juin 2011 acceptant l'adhésion de trois nouvelles collectivités, à savoir :

➤ **LE BOIS PLAGE EN RE et SAINTES** pour la compétence « Service public de contrôle, d'installation et de gestion d'équipements non collectifs d'assainissement » ;

➤ **ANNEPONT** pour la compétence « Organisation générale du service-Financement des investissements d'eau potable » et pour la compétence « Exploitation du service d'eau potable ».

Après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité:

- Donne son accord aux nouvelles demandes d'adhésion au Syndicat des Eaux de la Charente-Maritime telles qu'indiquées ci-dessus et conformément à la délibération du Comité Syndical du 15 juin 2011

VII Questions diverses

Madame le Maire fait part à l'assemblée

-de l'invitation transmise par Mme FAULCON Elise, enseignante à l'école élémentaire, pour la bénédiction et le vin d'honneur de son mariage le 30 juillet 2011 à 16h30 à ARVERT . Il est décidé de l'envoi d'un bouquet de fleurs par Interflora pour un montant de 60 euros

-du faire-part de naissance adressé par Angélique Marrier, adjoint administratif, pour la naissance de son fils Arthur le 21 juin. Elle bénéficiera de la prime naissance du CNAS.

Le Conseil adresse ses félicitations à la maman et une collecte auprès des membres du Conseil Municipal est faite pour un bon d'achat.

Madame le Maire propose à Madame LEON de présenter le dossier pour l'acquisition d'un lave-vaisselle et d'un four mixte au restaurant scolaire.

Acquisitions matériels

Madame LEON donne lecture des différents devis reçus

- pour le lave vaisselle :

| Ets Chasserieu | HT | TTC |
|---|----------|----------|
| Lave-vaisselle avec adoucisseur - socle- installation | 2 555,80 | 3 056.00 |
| Thirode | | |
| Lave-vaisselle avec adoucisseur + livraison | 2 101.00 | 2 503.00 |
| Creat service | | |
| Lave-vaisselle avec adoucisseur et rehausse | 2 148,08 | 2 569,10 |

Madame LEON propose de valider la commande maintenant mais de ne réaliser l'installation qu'aux vacances de Toussaint.

Madame le Maire propose de mettre l'ancien lave-vaisselle à la salle des fêtes.

Mrs BOURGEIX et DUPUY indiquent que cela risque de poser des problèmes de gestion et d'entretien.

Monsieur DEFAYE évoque la possibilité d'une vente d'occasion à une association ou autre ou d'une reprise par le fournisseur. Madame le Maire lui indique qu'elle n'est pas favorable pour des raisons juridiques et d'assurance à l'acquisition directe de mobilier par les associations.

-pour le four :

| | | | |
|-----------------|-----------------------|----------|-----------|
| Ets Chasserieau | | | |
| | four mixte électrique | 7 975,60 | 9 539,00 |
| | four mixte gaz | 9 268,60 | 11 085,00 |
| Thirode | | | |
| | four mixte électrique | 7 711,92 | 9 222,00 |
| | four mixte gaz | 9 281,87 | 11 100,00 |

Pour ces modèles de four, il faut un raccordement électrique spécifique et un raccordement eau (des devis sont en cours de réalisation).

Madame le Maire souligne que ces prix dépassent les chiffres prévisionnels inscrits au BP 2011.

- Il est décidé d'attendre l'ensemble des devis pour faire un point définitif sur le coût de l'installation du four.

Voirie Résidence Clémenceau

Madame le Maire présente le dossier de réhabilitation de la voirie de la Résidence Clémenceau établi par le Syndicat de la Voirie. Celle-ci est à la charge de la commune depuis la dissolution du syndicat des Copropriétaires.

Projet n°1 : voirie bitumée avec places de parking et voie de circulation en sens unique avec piste cyclable et aménagement paysager - Coût estimé de 300 000 euros HT.

Projet n°2 : voirie bitumée avec places de parking avec deux sens de circulation pas de piste cyclable mais un aménagement paysager - Coût estimé de 240 000 euros HT.

Sur le projet N°2, Madame le Maire propose de maintenir un sens de circulation unique et de favoriser les piétons avec l'agrandissement des trottoirs. Elle précise que ces travaux peuvent bénéficier de subventions du Conseil Général.

Le projet N°2 est retenu

Madame le Maire souligne la qualité du travail et le bon relationnel de la Sté CAPRARO lors des travaux d'assainissement.

Travaux stade

Madame le Maire signale que les abris de touche sur le terrain d'honneur au stade ne sont plus en conformité avec la législation de la Fédération Française de Football. Monsieur BERTRAND, représentant de la ligue Centre Ouest, avait attiré l'attention des dirigeants fin mai en demandant des travaux mais il n'avait pas fixé de date butoir.

Monsieur NAUD précise que le terrain a été déclassé dans son niveau d'homologation ; Il est passé de la catégorie 4 à 6 , et que pour pouvoir conserver certains matches à domicile des travaux sont nécessaires.

Des devis sont réalisés pour refaire ces trois abris : environ 5000 euros

Monsieur DEFAYE propose l'achat tout prêt de ces équipements et demande que des devis soient étudiés.

Un rendez vous sera pris avec M BERTRAND pour obtenir son avis sur les matériaux obligatoires.

Madame le Maire charge Mrs NAUD et DUPUY de faire réaliser des devis complémentaires.

Monsieur BOURGEIX réitère sa demande pour un chiffrage de terrain synthétique et du coût annuel d'entretien.

Illuminations Noël

Le catalogue pour le choix des illuminations a été mis à disposition. Les équipements ont été choisis en location pour 3 ans :

- le grand motif sera mis sur le bâtiment de la Salle des Fêtes et le petit motif sur la place
- des petits motifs Route de Blaye (du carrefour jusqu'en face de la caserne Pompiers), Avenue de la gare, devant la mairie et 3 poteaux Route de St yzan.

Une demande de devis pour l'installation par le fournisseur des équipements sera faite.

Madame le Maire informe que Monsieur LEOPOLD Jean-Claude a transmis un courrier informant qu'il fera valoir ses droits à la retraite au 30 novembre 2011.

► Il conviendra de voir pour un futur recrutement avec comme critères principaux (gestion des espaces verts, permis poids lourds, le transport en commun serait un plus).

Madame le Maire informe que la commune a obtenu le 2eme prix en aequo dans la 1^{ère} catégorie au concours des villes et villages fleuris.

Monsieur NAUD rapporte que le logement communal locatif, situé Rue du 19 mars, nécessite des travaux de réparations. Des devis pour les peintures extérieures et le changement des convecteurs électriques sont en cours de réalisation.

Il indique que les travaux de réfection de la toiture du lavoir seront entièrement finis la semaine prochaine.

Madame le Maire indique que le locataire du logement, situé Avenue de la Gare, a donné son préavis de départ au 1^{er} septembre 2011.

Madame le Maire indique qu'il y a eu un souci pour effectuer le sablage avec l'épandeur à engrais neuf. L'appareil après avoir procédé à deux essais, est hors d'usage et il a été nécessaire de louer une sableuse pour finir les travaux.

Monsieur DEFAYE précise que la décision avait été prise d'acheter l'épandeur à engrais le moins cher ce qui n'était peut-être pas la bonne option ou bien l'appareil acheté présente un défaut. Il conviendra de reprendre contact avec le fournisseur.

Monsieur NAUD dit que la nature du sable n'est peut être pas compatible avec cet appareil.

Madame LEON demande où en ont les travaux de réfection du bas du mur de la classe CE1

► L'architecte doit faire établir un devis par la Sté GOURAUD

Elle indique que Monsieur le curé souhaiterait une lampe au dessus de l'autel.

► Un devis sera demandé à un électricien. Sinon, voir si une lampe ne pourrait pas convenir.

Elle donne la liste des différentes fournitures qu'il conviendra d'acheter pour la rentrée scolaire : jeux (type Lego) pour la garderie; assiettes, verres, pichets pour le restaurant scolaire, rideau pour l'école maternelle.

► Avis favorable. Un bon de commande sera établi.

La séance est levée à 20h25.